



L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :		ANNONCES :		S'ADRESSER	
Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.		Correspondants chargés de les recevoir		Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,	
Un Numéro, 15 centimes.		A Paris, MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3		A MM. Marion et Vignal, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.	
A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.		A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 44.		ON S'ABONNE	
		A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 44.		A Roanne, chez tous les libraires.	
		A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 44.		A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.	
		A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 44.		A Lyon, chez M. Fournier.	
		A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 44.		A Paris, chez M. Havas, Laflitte-Bullier et Co.	

de Roanne à Paris		de Roanne à Lyon		de Roanne à St-Etienne		de Roanne à Monbrison		de Roanne à Vichy et à Clermont	
STATIONS	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
Roanne	8 38	8 40	8 42	8 44	8 46	8 48	8 50	8 52	8 54
St-Germain-L.	8 48	8 50	8 52	8 54	8 56	8 58	9 00	9 02	9 04
Lapacaudière	9 00	9 02	9 04	9 06	9 08	9 10	9 12	9 14	9 16
St-Martin-d'E.	9 10	9 12	9 14	9 16	9 18	9 20	9 22	9 24	9 26
St-Germain-d'F.	9 20	9 22	9 24	9 26	9 28	9 30	9 32	9 34	9 36
Moulines	9 30	9 32	9 34	9 36	9 38	9 40	9 42	9 44	9 46
Paris	10 40	10 42	10 44	10 46	10 48	10 50	10 52	10 54	10 56

Roanne, le 31 Octobre 1869.

REVUE POLITIQUE

Nous lisons dans le journal *Officiel* et dans le *Constitutionnel* des nouvelles sur lesquelles nous voulons appeler un instant l'attention de nos lecteurs.

A tout seigneur, tout honneur ! Commençons donc par l'*Officiel*.

Le Conseil d'Etat, dit-il, vient d'être saisi d'un projet de Sénatus-Consulte sur les nominations des maires, et d'un projet de loi sur la gratuité de l'enseignement primaire.

Et le *Constitutionnel* ajoute :

Les maires seront désormais choisis dans les conseils municipaux, excepté dans certains cas prévus. Ces exceptions seraient fort limitées, et dans tous les cas l'exercice du droit que se réserverait le gouvernement serait subordonné à l'approbation des conseils généraux.

Quand donc verrons-nous ceux qui nous gouvernent renoncer au système des demi-mesures et entrer hardiment, franchement dans les voies de la liberté ?

Les entretiens qui précèdent nous montrent que nous sommes encore loin de ce moment.

Un projet de loi modifiant la Constitution de 1852 en ce qui concerne la nomination des maires vient d'être envoyé au conseil d'Etat. On pouvait penser que le gouvernement saisi par cette occasion d'accorder au vœu public ce qu'il réclame depuis longtemps : l'élection des maires par leurs concitoyens ou tout au moins par les conseillers municipaux, leurs collègues. Les besoins de plus en plus accusés de décentralisation, la théorie bien entendue du suffrage universel, tout semblait devoir recommander cette réforme. Nos ministres, ne l'entendent pas ainsi. M. de Forcade, entr'autres, croirait tout perdu si le pouvoir exécutif abandonnait la faculté de nommer lui-même les magistrats municipaux. Ne l'a-t-il pas déclaré au prince Napoléon en plein Sénat ? Les idées de M. le ministre de l'intérieur ayant prévalu dans les conseils du gouvernement, il n'est fait au vœu de l'opinion publique qu'une concession pour ainsi dire dérisoire. Les maires seront désormais choisis dans les conseils municipaux, excepté dans certains cas prévus. Que dites-vous de cette

exception ? Par le fait la modification sur laquelle le conseil d'Etat est en train de délibérer, se bornera à ériger en loi ce qui est déjà presque un fait, puisqu'aujourd'hui à peine mille maires sur trente-huit mille sont pris en dehors des conseils municipaux. Ce n'est vraiment pas la peine de toucher pour un si mince résultat à l'arche sainte de la Constitution. Si les autres réformes qu'on élabora, sont de cet acabit, nous n'allumerons pas beaucoup de feu de joie.

On nous informe aussi de l'envoi au Conseil d'Etat d'un projet de loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, mais elle ne dit pas un trait mot des résolutions importantes qu'on s'attentait à voir figurer au *Journal Officiel* de ces jours. La feuille du gouvernement est donc encore muette. Faut-il tant le regretter ? et quand elle aura parlé, ne sera-ce pas pour ceux qui rêvent des sérieuses réformes un nouveau désappointement ?

Nous ne disons rien de la journée tant annoncée du 26 octobre. Nos lecteurs trouveront dans notre *CHRONIQUE PARISIENNE*, tous les détails qu'ils pourront désirer.

GEORGES DE MOLLY.

Chronique Parisienne
Paris, 29 octobre 1869.

SOMMAIRE. — La manifestation du 26 octobre. — Un avocat au pied de l'Obélisque. — Les corps du peuple français. — La démocratie française, jugée par un Valaque. — Une série de désappointements. — La poire du général Lebeuf. — La nostalgie du portefeuille. — Un coup de poignard aux Italiens.

Nos prévisions se sont pleinement réalisées ; il n'y a pas eu la moindre émeute le 26 octobre. C'est, du reste, été dommage que cette date fut ensanglantée. N'est-ce pas le 26 octobre 1795 que la Convention se sépara en décrétant l'abolition de la peine de mort et l'amnistie de tous les crimes politiques, et que l'ancienne place Louis XV, devenue place de la Révolution, changea ce nom sinistre en celui plus doux et plus humain de place de la Concorde.

Mardi nous sommes resté sur pied toute la journée, parcourant la ville en tous sens, explorant les quartiers réputés inflammables, en quête du moindre accident pour le raconter à nos lecteurs ; partout nous avons trouvé le

plus grand calme. Les rues avaient leur aspect ordinaire ; les marchands de légumes criaient leur marchandises ; les charrettes à bras circulaient, chargées de fruits ; les mouches sillonnaient la Seine ; les omnibus allaient et venaient. — Sur la place de la Concorde, peu ou point de curieux. — Pour comble de tranquillité, l'Empereur se promenait, dans l'après-midi, le long des terrasses du jardin des Tuileries ; il donnait le bras au général de Montebello et marchait assez légèrement, s'appuyant de temps à autre sur une canne de junc. Trois ou quatre cents individus, ouvriers ou grévistes, l'escortaient de leurs acclamations. En vérité, il n'y avait rien là qui sentît l'émeute.

Un incident grotesque : Le vénérable Gagne, l'auteur de l'*Unité*, l'archi-avocat des archifous, s'est obstiné, sur le coup d'une heure, à manifester tout seul au pied de l'Obélisque. — Les poètes ont de ces orgueils. — Entouré d'un petit cercle de badauds, il a gravement tiré un papier de sa poche, et, en quelques strophes émues, convié le peuple à *extirper tous ses cors*, y compris le Corps-Législatif. Jugez des éclats de rire ; une pluie de gros sois tomba immédiatement aux pieds de l'apôtre.

Mais, lui dit un de nos confrères qui se trouvait là par hasard et voulait s'amuser, quel est le levier avec lequel, nouvel archimède, vous soulèverez le monde ?

— Mon levier ! riposta superbement le père Gagne. Ce disant, des profondeurs de son paletot il retirait un crayon, — celui-là même qui avait servi à écrire les fameux vers, — et il le brandissait aux yeux de la foule.

Cette fois, la gaité ne connut plus de bornes. Un sergent de ville crut alors devoir intervenir. Devant les injonctions de l'agent, l'avocat des fous ne fit aucune résistance et rentra chez lui d'un air digne, en homme qui a conscience d'avoir fait son devoir. — Une petite queue de fidèles le suivit jusqu'au Pont-Royal.

A part cette bouffonnerie, rien de saillant dans cette journée qui, au dire des pessimistes, devait voir couler des flots de sang. Et pourtant les imprudences n'avaient pas manqué. Lundi matin, en se réveillant, Paris lisait sur tous les murs une affiche du préfet de police, essentiellement maladroite, en ce sens qu'elle exagérait la situation, et, par le luxe des pré-

cautions prises, faisait pressentir de graves désordres. Dieu merci ! M. Piétri s'était mis dedans, tout comme un simple mortel.

La peur n'ou avait pas moins saisi les étrangers qui, par bandes, avaient quitté notre ville, et le petit commerce qui s'était subitement arrêté, et n'a guères repris que depuis hier. Quelques maisons de banque avaient converti en or presque tout leur portefeuille ; l'encaisse métallique de la banque France avait diminué de plus cent millions. Force bijoutiers avaient fermé boutique.

Cela prouve le danger de ces frayeurs inconséquentes, nées de bruits vagues disséminés dans l'air, et qui s'évanouissent au premier souffle de la réflexion. L'attitude aussi sage qu'énergique de la presse, le bon sens de la population parisienne, avaient déjà depuis longtemps fait justice de la manifestation annoncée : — Raspail s'était lui-même chargé de l'enterrer. — Vous avez tous lu la lettre par laquelle le vieux tribun faisait amende honorable, et, dans la lente conquête de nos libertés, recommandait à ses électeurs de ne se servir d'autres armes que « du bulletin de vote trempé dans un peu de patience.

Etait-il donc besoin de parler de répression, quand personne ne songeait à violer la loi ? — A quoi bon vouloir sauver à tout prix ce que personne n'attaquait ?

Sans doute la *Réforme*, dans le but de faire sensation, annonçait qu'une razzia de républicains allait s'effectuer dans la nuit du lundi au mardi, et que les cellules de Mazas étaient toutes prêtes ; sans doute, le *Parlement*, journal de Gregory Ganesco, osait, la veille du 26, imprimer que tous les forçats en surveillance dans les départements avaient été convoqués ce jour-là à Paris par les Sociétés secrètes. Mais le public qui lisait ces puéiles ou misérables inventions, n'y ajoutait aucune créance et passait outre en haussant les épaules.

Et, à ce sujet, qu'il me soit permis d'exprimer tout mon dégoût. On a souvent attaqué les démocrates ; on ne leur a marchandé ni les injustices ni les calamités ; dernièrement M. Paul de Cassagnac les traitait de « chiens qu'il fallait renvoyer au chenil à coups de fouet. » Mais je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché jusqu'ici d'aller, les jours de lutte, recruter leurs soldats parmi les forçats en rupture de ban. Il appartenait à un étranger, à un Moldo-Valaque, de leur jeter cette boue à la figure, dans un journal subventionné par un

autre étranger, le vice-roi d'Egypte. Et dire que cet homme a été naturalisé français, et que les électeurs de Seine-et-Oise l'ont nommé Conseiller-général !

Mais passons, il n'y a donc pas eu de manifestation. Que de gens sont désappointés à l'heure qu'il est.

C'est d'abord M. Piétri, qui a perdu sa bataille de Clichy, sans l'avoir livrée.

C'est ensuite S. M. l'Empereur, qui comptait si bien qu'il y aurait du grabuge à Paris, le 26 octobre, qu'il avait retardé d'un jour son départ de Pesth pour Constantinople, afin d'avoir des nouvelles toutes fraîches. C'est encore M. Gagne, qui reste avec son *terrier*. — C'est M. Lefrançais, l'orateur des réunions publiques qui, de simple employé dans une compagnie de vidange, voudrait bien passer député. Ce sont tous ces ambitieux de bas-étage, fruits secs de l'industrie et de la littérature, qui rêvent un bouleversement, espérant pêcher des places en eau trouble.

Je causais ces jours-ci avec un brave homme d'ouvrier, connu dans le socialisme, et qui, il y a une vingtaine d'années, a fait, pour ses opinions, deux ans de prison à Belle-Isle-en-Mer. Sa conversation m'intéressait fort. Il y avait des idées, peu pratiques assurément, mais enfin c'étaient des idées. Puis il avait le bon goût de ne pas faire parade de ses blessures.

A un certain moment, cependant, il me montra le bout de l'oreille. Nous parlions d'une réunion publique, tenue la veille, et où il avait été assez malmené par ses corréligionnaires, précisément à cause de sa modération.

— Les canailles, s'écria-t-il, ils n'ont pas voulu m'entendre ; mais, qu'une révolution arrive, que je sois membre du gouvernement provisoire, ils viendront tous me lécher les pieds.

Etre au pouvoir, avoir les pieds léchés par les anciens camarades, tel est le rêve de ces apôtres du peuple.

Quelques uns se contenteraient d'un bureau de tabac.

A propos de la nomination du maréchal Bazaine au commandement de la Garde-impériale, on se raconte une bien jolie anecdote.

Le général Lebeuf, Ministre de la guerre, se réservait ce poste avec soin, comme une poire pour la soif. Il était trop intelligent pour croire à la longue durée du ministère Bour-

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LE COLONEL D'ANGES

Par Hippolyte LANGLOIS.

(Suite).

Alors un homme aux bras nus, à la barbe en désordre, au visage noirci par la poudre, une carabine dans les mains, s'approcha de la voiture, passa le canon de l'arme par la portière et visa le général au cœur.

— L'homme à la carabine hésita si rapidement que personne n'avait songé à empêcher cet assassinat, et que la générale elle-même, absorbée par les événements, avait à peine entrevu ces deux yeux d'acier qui la fixaient sur son regard noir et mortel.

L'homme à la carabine hésita une seconde, car il avait aperçu deux jeunes gens à côté de la dame.

— Lâche ! murmura soudainement derrière lui un homme encore plus débraillé que l'assassin ; lâche ! il va tuer une femme !

Et saisissant l'homme à la carabine par l'épaule il le rejeta violemment en arrière.

— A bas ! les traîtres ! hurlèrent quelques forcés dans la foule.

L'homme qui venait d'accomplir au péril de sa vie cet acte de dévouement avait une trentaine d'années environ ; mais on lui eût donné dix ans de plus. Des rides profondes taillaient sa figure de bronze, et sa barbe inculte, rigide, semblait avoir reçu un coup de vent et s'être immobilisée dans son désordre. La chevelure, raide et longue, avait été brûlée presque entièrement du côté droit par la poudre.

Cet insuré, de la plus étrange physionomie, ne devait pas être un simple ouvrier du faubourg ; une lueur d'intelligence éclairait sa laideur, et la vivacité de son regard annonçait un esprit cultivé.

Il se campa fièrement devant la portière de la voiture et répondit à ce cri des forcés :

— Oui, j'ai dit « lâche », et je répète le mot. Nous ne sommes pas ici pour tuer des femmes et des enfants. C'est un aristo, ça !

— Si vous le croyez, voici ma poitrine, tirez ! fit l'homme aux cheveux brûlés en écartant violemment sa chemise pour montrer sa poitrine velue. Je vous défends de toucher à cette femme et à ses enfants, sous peine de

me passer par les mains, et que ceux qui respectent leur cause se joignent à moi !

— Vive le brave compagnon ! crièrent cent voix, et malheur à qui souillera la cause du peuple par un meurtre inutile.

L'homme à la barbe brûlée se retourna vers la générale et lui dit :

— Ne craignez rien, madame ; vous et vos fils serez respectés.

Puis il fit monter un de ses amis armé sur le siège à côté du cocher, et lui-même demanda la permission de prendre place dans la voiture.

La générale parvint à la Bastille et remercia son chevaleresque défenseur.

— Votre nom, monsieur ? dit-elle en lui serrant la main.

— Je m'appelle le peuple, madame, répondit l'homme en souriant avec tristesse ; et je n'ai fait que mon devoir de simple honnête homme en vous protégeant. Tenez, partez vite ; voici la troupe qui débouche de la rue Saint-Antoine... il ne fait pas bon rester ici.

— Messieurs, dit rapidement la dame en s'adressant à ses enfants, regardez cette brave et loyale figure, afin de m'aider à la retrouver plus tard. Au revoir, monsieur ! Je suis la femme du général d'anges et voici mes deux enfants !

— Ta mère ! fit Amélie en se jetant au cou du colonel. Pardon, Richard !

Et la pauvre jeune femme, à qui cette histoire avait dessillé les yeux, pleurait à chaudes larmes, et mangeait le colonel de ses ardents baisers.

— Qui ma pauvre jalouse c'était ma mère, et ses deux fils sont ici... Albert et moi !

— Mais l'autre ? l'autre ? l'homme à la barbe brûlée !

— Qui ? dit Amélie en se tournant vers le colonel.

— Qu'est-il devenu ?

— Nous l'avons retrouvé quelques jours après ces événements sur les bancs du conseil de guerre, sous le poids d'une accusation capitale ; des témoins affirmaient qu'il avait tué l'archevêque de Paris.

— Oh ! n'est-ce pas, il n'a pas été condamné ?

— J'ai eu le bonheur d'arriver à temps pour le sauver. Et quand je sortis de la prison bras dessus bras dessous avec lui, je lui déclarai qu'il était mon prisonnier.

— Où m'emmenez-vous ? demanda-t-il.

— Ma mère va mourir, monsieur. Elle m'a envoyé vous dire qu'elle veut vous voir.

— Je ne suis qu'un pauvre diable, monsieur, et je ne vous suivrai pas. Vous venez de me sauver la vie et nous sommes quittes. Adieu !

Et j'en suis sûr, il me fut impossible d'obtenir

autre chose.

— Et tu ne l'as pas revu ?

— Je me suis battu avec lui, Amélie.

— Toi ?

— Le duel, à défaut de tout autre moyen, peut rapprocher deux hommes, et ce moyen suprême, j'y ai recouru sans résultat.

— Ah ! quelle histoire inattendue !... Mais es-tu bien certain que l'homme à la barbe brûlée... ?

— C'est Bonjars, se faisant appeler Dominique au gymnase, et cette jolie personne dont le regard le magnétisait, c'est sa fille !

— Colonel, s'écria Mme d'anges, je te jure de la retrouver ! C'est l'unique moyen d'expier mes torts... Ah ! si j'avais su, mon Dieu !

La jeune femme se leva de table sans rien dire.

Elle se souvenait d'avoir entendu prononcer le nom de Dominique en entrant à la *Demi-Lune*, et peut-être voulait-elle tenter d'interroger un des garçons.

Dans un des grands salons du bas, elle rencontra sur le seuil de la porte un jeune homme à sa dame qui se rangea pour la laisser passer.

— Pardon, fit-elle en s'inclinant.

Le dîner n'eut pas plus tôt mis le pied sur la première marche du perron, que se penchant vers sa compagne, il lui dit à voix basse et rapidement :

— Aurélie, je t'avais deviné... quelqu'un nous cherche ici... Partons !

Après quelques tours lentement faits dans les salles, Mme d'anges adressa des questions détournées aux garçons, à la dame de comptoir, au patron lui-même, sans pouvoir obtenir une réponse satisfaisante.

— En tous cas, dit Albert quand elle fut rentrée, nous avons diné, c'est déjà quelque chose. Je suis sûr de mettre la main sur mon homme avant deux jours.

— Mais, moi, fit le colonel, je suis obligé de partir demain soir.

— Si tu veux m'accorder un congé d'une semaine, mon ami, je m'engage à prendre part activement aux recherches de ton frère, dit à son tour Amélie. Je ne me pardonnerai mes soupçons qu'après avoir amené dans tes bras celui que tu poursuis vainement depuis tant d'années.

Promesse illusoire et bien aventureuse. Dominique ou Bonjars, comme nous l'appellerons désormais avait du flair. Quelque chose lui avait dit qu'on était à sa piste et bien près de le trouver.

Aussi, sans attendre le terme, il s'en alla retenir un

appartement dans cette ruche populéuse qu'on nomme la cité Crussol, au n^o 7 de la rue Oberkampf, et s'y installa le jour même du lundi.

A ce changement subit, Aurélie perdit la vue du boulevard Richard-Lenoir, le grand jour libre, la gaieté du ciel et de la voix publique. L'atelier qu'on quittait promettait pour le printemps un jardinier sur le balcon, des plantes grimpautes, quelques unes de ces jolies fleurs auxquelles on s'attache parce qu'on les voit grandir.

Cité Crussol, dans l'entassement des constructions où logerait à Paris la population d'une ville de province, l'appartement ressemblait à l'évêque d'une ruche. Même exigüité, même compression. La lumière venait de haut dans l'atelier par un petit espace laissé entre deux corps de cheminée ; un pan de ciel encadré de noir.

L'appartement n'avait le jour que de seconde main.

Il faut se méfier à Paris des logements qui restent vides. Quand les prétentions exorbitantes du propriétaire n'ont pas contribué, c'est que l'habitation n'est pas tenable, et le cas se présente huit fois sur dix.

Aurélie eut froid dans les veines en s'installant dans sa chambre, éclairée par la seule lumière diffuse, et ne voyant pas un doigt de ciel. Et cette chambrette assez grande avait cette odeur particulière aux lieux inhabités.

— Dans quelques jours, nous n'y penserons plus, lui dit le graveur, qui s'était aperçu de l'impression produite sur elle à la première heure.

— Tu perdras les yeux ici, mon pauvre père, car le jour te manquera.

— Bah ! nous déménagerons au terme.

Pourquoi n'avoir pas été tout de suite, soit au faubourg Saint-Jacques, soit à la chaussée Ménilmontant ?

— Nous irons au mois d'avril, pour les nours.

— Crois-tu donc qu'on nous recherche aussi activement ? Et puis quand même, nous n'avons rien à redouter de personne.

— Enfin !

— Je ne me plains que pour toi.

— Eh bien ! demain j'irai voir du côté de Belleville, aux boulevards extérieurs, n'importe où, pourvu que j'y trouve du soleil et de l'air.

Le graveur attendit un rayon de soleil le lendemain pour jurer en dernier ressort, mais le pale soleil d'hiver qui voulut bien se montrer confirma ce qu'avait dit Aurélie.

Le nouveau local était un tombeau, moins les arbres, une autre épreuve fut plus décisive encore ; quand on se mit à l'étalé pour travailler, le père et la fille se regardèrent avec effroi : le jour ne suffisait pas, et la lampe allait fonctionner du matin au soir, sans trêve ni merci.

— Tu l'as bien dit ! fit Bonjars, nous serons ici fort mal, et coûte que coûte, il faut être au plus vite.

Le troisième jour, le mobilier qui ne moisissait plus part, fut remplacé sur une voiture de déménagement, et le graveur alla se mettre en route avec le charpentier, quand il crut apercevoir Albert qui passait au bout de la rue sur le boulevard.

Il n'avait aucune raison jusque-là pour affirmer qu'Albert était par quelque lien de famille au militaire qui l'avait autrefois persécuté ; mais ce qui s'était passé le lui donnait des doutes.

Le pauvre maniaque, ayant l'idée qu'il était dépeint, prit une résolution étrange, celle de faire promener son mobilier dans tous les coins de Paris avant de le décharger au but.

Moyennant une somme convenue, le voiturier se promena ainsi pendant quatre heures, et n'arriva qu'à la nuit close à la chaussée Ménilmontant.

La jeune fille, en entrant dans le nouveau local, éprouva ce sentiment de bien-être qu'un voyageur ressent au terme d'un voyage laborieux et long. Bien qu'il fût nuit, il était facile de reconnaître les belles dispositions de l'appartement. Trois pièces ouvraient de plein pied sur un vaste balcon ; les fenêtres regardaient le soleil levant. Une vue splendide, de l'air à pleins pommus, de l'espace pour se mouvoir.

Mais Aurélie ne fut pas plus tôt dans son lit, que brisée de fatigue et ne pouvant dormir, elle fut visitée par des idées étranges qu'elle ne put chasser de son esprit. Son père, qui dépassait de beaucoup le niveau des intelligences vulgaires, n'obéissait pas à une simple manie. Le mouvement perpétuel auquel il semblait condamné devait avoir des causes secrètes qu'il n'avait pas encore avouées. Ce conseil de guerre jugeant sommairement d'après vingt années ; la condamnation, couverte par une grâce, était définitive, et le terreux sombre qui poursuivait le graveur remontait trop haut pour n'être pas vain.

Mais ce militaire qui avait bravé les outrages, qui ne s'était battu qu'à son corps défendant ; cette jeune femme qui avait un jour pénétré dans l'atelier pour avoir l'adresse de M. Dominique ; ce nom même que la fille n'avait jamais connu au père ; ce caporal qui avait été tué en duel... autant de mystères qu'il était impossible de pénétrer.

Et pourtant, ce père aux allures inexplicables, cet honnête homme qui avait toujours poussé en toutes choses la délicatesse jusqu'à ses dernières limites, et souvent jusqu'à la duperie, Bonjars enfin était le modèle des

beau. Aussi chaque fois que l'Empereur lui disait que Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely se faisait vieux, qu'il était perclus de rhumatismes, qu'il fallait aviser à le remplacer, le brave général détournait la conversation avec empressement, sous le prétexte que rien ne pressait.

Aux approches du 26 octobre, les instances de l'Empereur devinrent plus vives. Il importait qu'un homme bien portant fût à la tête de la garde.

— Je réponds de tout, répliquait Lebouf. Puis... ce pauvre Regnault... ça le tuera.

Sans plus insister, l'Empereur, certain soir, envoya au maréchal Bazaine, sa nomination par la poste.

Le lendemain, c'était Conseil des ministres. Comme à l'ordinaire, l'Empereur prit le général Lebouf à part, et recommença ses tentatives, — même inutiles.

— Mais, général, vous me mettez dans un grand embarras, dit Napoléon III, en tortillant sa moustache et en détournant les yeux.

— Comment, Sire ?

— C'est que j'ai moi-même écrit, hier au soir, à Bazaine, pour lui annoncer sa nouvelle destination.

Vous voyez d'ici la figure du général Lebouf. Pour comble d'infortune, il dut contresigner le décret.

— Ah ! tout n'est pas rose dans le métier de ministre.

Ce qui n'empêche pas, qu'une fois sortis de leur portefeuille, ils n'ont qu'une ambition, c'est d'y rentrer.

Témoin Rouher, il s'ennuie au Sénat, dans les loisirs que lui a fait le sénatus-consulte; il a hâte de reprendre la vie militante. — Tantôt il se penche vers Magne, tantôt il s'inclina vers Forcade la Roquette, espérant bien être appelé prochainement à former un nouveau cabinet.

— Pen s'en est fallu l'autre jour que ses désirs n'aient été exaucés.

C'était lors de la crise ministérielle que certains journaux ont démentie, mais qui n'en a pas moins existé. — L'agence, à Saint-Cloud, avait été orageuse. L'Empereur avait présenté à ses ministres divers projets de réformes libérales, entr'autres l'abrogation de l'article 75, la suppression de l'impôt sur le timbre en matière de presse, la réduction des frais de procédure, l'extension du droit de réunion, etc.

— Telle général.

— Vous vous perdez, Sire, disait l'un.

— Nous vous devons, nous nous devons à nous-même, disait l'autre, de ne pas vous suivre dans cette voie.

Bref, tous offrirent leur démission avec ensemble.

Alors Rouher, qui assistait au conseil, et n'avait encore rien dit, se leva :

— Je me charge, moi, dit-il, d'exécuter le programme.

Etonnements, murmures. L'ex-ministre n'était-il pas en contradiction évidente avec lui-même ? Pouvait-il accomplir des réformes qu'il avait constamment combattues ?

— Certainement, répondit Rouher. On n'a souvent appelé l'excécuter de la politique impériale. Eh bien ! j'exécute.

— Et, séance tenante, il fut sur le point d'exécuter le cabinet actuel.

— Ce n'est pas partie remise.

M. Robert de Beaumont vient de partir pour Rome avec sa jeune femme. La série de ses duels est donc terminée.

La principale victime, le prince de Metternich, est au plus mal, grâce à des imprudences de maladie et à un premier appareil mal posé. On n'a pas cependant perdu tout espoir.

Hier MM. Escalier et Esnault-Peltre, capitaine d'état-major de la garde nationale, se sont battus dans le bois de Vincennes. — La querelle était née au cercle des mirlitons. M. Escalier a reçu un coup d'épée au sein droit. La blessure est fort grave.

Il n'est pas jusqu'à la charmante, Dina des Italiens, qui a reçu, elle aussi, un coup de poignard, à la dernière représentation de Rigoleto. Mais rassurez-vous, il n'y a là ni duel, ni crime.

C'est en jouant avec un mignon poignard, qu'elle portait à son corsage, que Mlle Patti s'est blessée. La lame pénétra d'un bon centimètre dans le pouce gauche.

Grand émoi dans les coulisses, comme vous le pensez. Le sang coulait en abondance. On fit un premier pansement. Puis la jeune cant-

trix entra en scène, et chanta aussi merveilleusement que si rien ne lui était arrivé. Mais l'alerte avait été donnée.

Pour extrait : MARION.

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

MAIRIE DE ROANNE. Conseil de Prud'hommes. — Liste des Electeurs.

Les élections devant avoir lieu prochainement pour le renouvellement partiel du Conseil des Prud'hommes, le maire invite les personnes (Patrons et ouvriers), qui remplissent les conditions pour y participer, à se faire inscrire ou à s'assurer de leur inscription sur les listes, à partir d'aujourd'hui jusqu'au 6 novembre prochain inclusivement.

Les listes resteront affichées à la Mairie pendant le même délai.

Roanne, le 30 octobre 1869. Le Maire, BOULLIER.

Cours public au collège de Roanne.

Le cours public est gratuit d'anglais (2^e année) recommencera, vendredi prochain, 3 novembre. Il sera continué les lundis et vendredis à huit heures du soir. Ceux qui désirent le suivre sont priés d'inscrire leur nom chez le concierge du collège.

Programme du cours. — 1^o Troisième partie de la grammaire de Robertson; 2^o étude des racines anglaises; 3^o essais de Macaulay; 4^o Macbeth de Shakespeare.

Dans un précédent article du 10 octobre, intitulé : l'enquête sur la liberté de l'imprimerie, le Courrier de Roanne disait que les imprimeurs, libraires et lithographes de la ville s'étaient presque tous prononcés pour le maintien du statu quo.

Il préjugeait que des sentiments aussi étroits et aussi égoïstes, ne feraient pas école dans les autres villes du département et de la France.

Eh bien, il s'est trompé notre Courrier de Roanne.

Nous apprenons de source certaine que ces industriels ont été presque unanimes en France, tout comme à Roanne. Si tous n'ont pas demandé le maintien du statu quo, tous du moins, ont demandé une indemnité dans le cas de retrait du brevet.

Conclusion : Le Courrier de Roanne ferait bravement le sacrifice d'un brevet qui ne lui a rien coûté.

Quant à nous qui savons ce qu'il nous a coûté et qui sommes possesseurs de bonne foi, nous croyons qu'il serait injuste de nous déposséder sans indemnité, et c'est dans ce sens que nous avons donné notre avis.

En second lieu, dans son numéro de dimanche dernier, d'un ton dubitatif et guilleret, le Courrier de Roanne nous pose la question suivante :

Nos confrères du journalisme à Roanne seraient-ils disposés à partager avec nous les annonces judiciaires ?

Nous n'en sommes pas les dispensateurs. Mais nous présumons bien que cette question n'ad'autre but, que de mettre notre générosité à l'épreuve et que le Courrier de Roanne n'accepterait pas de l'administration une pareille faveur.

Il est trop irréconciliable pour ça. Fi donc !

— Une bonne coquille dans le dernier numéro du Courrier de Roanne.

Dans le compte-rendu de la séance d'installation de la Société d'Horticulture, notre confrère a imprimé :

M. Duchêne s'est assis dans le fauteuil de la PROVIDENCE.

Voici, plus que jamais, le moment de se féliciter de la sympathie dont nous honore le président de la Société d'Horticulture.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Il paraît que j'ai frappé juste, et, d'après certains chuchotements, certains regards flamboyants, et aussi certains papiers que l'on m'a présentés, je vois bien que l'on ne me pardonnera jamais d'avoir dévoilé un coin des mystères de la fabrique. Ces Messieurs sont les plus chands partisans du contrôle, mais ils n'en veulent point pour eux-mêmes, surtout de la part d'un tisserand. Aussi me vois-je forcé, en loyal adversaire, de leur donner ci-après deux remèdes au lieu d'un, et très-efficaces :

Augmenter les facons de 5 centimes ! Ceux qui suivront ce conseil pourront bientôt choisir leur contingent de bons ouvriers, et, dans quelque temps, l'acheteur saura où prendre la

qu'il devait, fut-il répondu à la loge.

— Mais enfin, s'il n'est pas chez lui maintenant, il y reviendra ?

— Il est parti sans retour.

— C'est bien lui, dit Albert en se penchant vers sa campagne. Puis se retournant vers la concierge à laquelle il tendit une pièce d'or :

— Au moins vous n'il laissé sa nouvelle adresse ?

— La voici, répondit la concierge en tendant un petit papier sur lequel on pouvait lire écrits au crayon ces quelques mots :

« Place Sainte-Gudule, Bruxelles. »

— Merci.

— Je n'en crois rien, dit M^{me} d'Anges en s'en allant. — Moi non plus, Amélie.

Cependant, après quelques jours de vaines recherches, Albert partit un matin pour Bruxelles, afin d'en avoir le cœur net. Si l'adresse était fautive, évidemment le graveur n'avait pas quitté Paris.

M^{me} d'Anges, restée seule, continua de fouiller la grande ville, et avec cette finesse d'instinct que possèdent les femmes, ne tarda pas à retrouver la trace de l'artiste. Elle avait pour cela pris des moyens auxquels Albert n'avait pas songé à recourir.

Comme un véritable agent de police, elle prit toutes les précautions nécessaires pour ne point manquer son coup. Elle poussa quelques reconnaissances dans le quartier, s'habilla fort modestement pour n'appeler sur elle l'attention de personne, et prit enfin l'omnibus de Ménilmontant pour monter à la chaussée.

Elle avait sa fille avec elle.

Sur le boulevard extérieur, elle croisa le graveur qui descendait dans Paris pour ses affaires, et cette circonstance lui parut de bon augure. Mieux valait assurément ne pas rencontrer chez lui cet homme incessamment sur ses gardes.

Elle monta donc résolument les cinq étages de la maison de Bonjars et sonna, moins bravement, à la porte du graveur.

— Anrélie quitta l'établi pour ouvrir.

(La suite au prochain numéro)

vraie Marchandise de Roanne. On ne sera plus en peine de vendre à des prix rémunérateurs. Le second moyen, et bien bon aussi, serait de faire fabriquer 500 pièces de moins par semaine dans nos montagnes : au bout de trois mois la marchandise manquerait sur la place. Alors nos fabricants la vendraient aux prix qu'ils voudraient.

L'empressement que vous avez mis à publier mon dernier article me fait espérer la même faveur pour celui-ci.

Voire obligé, CHARASSE.

— L'hiver est décidément arrivé. Jeudi, il est tombé de la neige à Roanne : dans les montagnes, la circulation des voitures est devenue presque impossible.

Aujourd'hui samedi, à 7 heures du matin, le thermomètre est descendu, à Roanne, jusqu'à 6 degrés centigrades au-dessous de zéro.

« Monsieur, faites ce que vous voudrez. — » C'est moi qui suis le maître ici. — Je ne suis pas tenu d'accepter un marché fait par ma femme. »

Telle est la réponse faite par M. T..., professeur de piano au collège, nouvellement débarqué à Roanne, à M. X..., qui allait le prévenir poliment que le logement, retenu par sa belle-mère et sa femme depuis le 18 octobre, était libre.

Or, voici ce qui s'était passé. Madame T... et sa mère étaient venues voir le logement de M. X... deux fois dans la même journée.

A la seconde visite, ces dames s'étaient décidées et avaient arrêté le logement.

Elles avaient même disputé sur l'emploi de chaque pièce. — Dans cette alcove, disait la mère, nous pourrions mettre deux lits. Laure s'y plaira bien — c'est très-gai — là nous mettrons le piano.

Nou, répondait la fille : nous mettrons le bureau d'Henri dans l'autre pièce ; il sera seul. Tu sais comme il est..., etc, etc.

M. X... a des témoins, il aurait pu pour-suivre ; mais après avoir vu comme il est ce Monsieur Henri, il s'est retiré, bien content de n'avoir pas introduit chez lui un locataire aussi peu délicat.

— On nous annonce pour le mardi, 23 novembre prochain à Feurs, une grande vente de taureaux Durham purs et de chevaux de choix, appartenant à M. le marquis de Poncins.

— Le 24 octobre dernier, une jeune fille de 16 ans, a volé au Coteau une paire de bottines. La police aussitôt prévenue de ce méfait a procédé le jour même à l'arrestation de la coupable.

— Le 26, et toujours au Coteau, une montre a été audacieusement volée au sieur Julien-Frédéric ; voici dans quelle circonstance : Frédéric-Julien avait été acosté par un étranger qui, arrivé environ à la hauteur de l'église, lui demanda l'heure, Julien s'empressa de la satisfaire et commit l'imprudence de permettre à l'étranger d'examiner sa montre de près.

Une fois en possession de l'objet, l'individu prit la fuite et n'a pas reparu. On suppose qu'il a pris le train se dirigeant sur Moulin.

— Le même jour, la femme Goin qui ramenait ses enfants de l'école, a été renversée à la barrière du passage à niveau aux Promenades par une voiture de boulanger. Elle a été relevée par plusieurs personnes et transportée à un café Flandre, où les premiers soins lui ont été donnés par le docteur Royer. Tout se borne à quelques contusions sans gravité.

— Dans la nuit du mardi au mercredi dernier, le domicile du sieur Poizat, boulanger rue Impériale, a été visité par les voleurs. La porte du corridor qui se trouvait mal fermée a procuré aux malfaiteurs un accès facile dans le magasin.

Une bouteille de madère, deux carafons de cognac, deux Brioche et autres objets de mince importance ont été enlevés.

La police avertie de ces vols n'a pas tardé à mettre la main sur la coupable, une fille, qui, quoique encore jeune a déjà eu plusieurs fois maille à partir avec la justice, et qui était sortie de prison depuis huit jours seulement.

— Mercredi, vers huit heures du soir, un incendie s'est déclaré au faubourg de Clermont, au lieu dit Bravard, dans le domicile du sieur Mathieu Lafayesse, chiffonnier.

Des chiffons, un cheval et des harnais, sont devenus la proie des flammes. Les pertes s'élevaient à la somme de 180 fr. non assurés. On ignore la cause de ce sinistre.

— La réunion de la Société d'Horticulture et de sylviculture que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, a eu lieu jeudi soir.

Les statuts ont été examinés et approuvés par les membres présents.

Si l'on en croit le Figaro, le général Lebouf, qui a déjà fait rapporter le décret relatif aux adjoints d'état-major inventés par le maréchal Niel, serait sur le point de décrire l'œuvre capitale de feu M. le maréchal ministre de la guerre. Il ne s'agirait rien moins que de la suppression de la garde nationale mobile.

La garde nationale mobile serait supprimée, les officiers seraient remerciés ; quant aux soldats, leur situation serait changée.

Le nouveau projet déciderait que tous les citoyens doivent le service militaire à la patrie. Il n'admettrait que les exemptions provenant de l'état physique ou de la situation des familles, ce qui serait un progrès démocratique ; la charge étant étendue à tous, elle serait diminuée pour chacun. La durée du service ne serait plus que de six ans au lieu de neuf.

Le tirage au sort serait conservé. Les hommes de chaque classe de recrutement, c'est-à-dire tous les jeunes hommes qui ont complété leurs vingt ans dans les douze mois qui précèdent l'année du tirage, seraient partagés en deux catégories.

La première, composée de cent mille hommes par an, serait incorporée dans l'armée active.

La seconde, composée des derniers numéros classés depuis deux années dans la mobile, formerait une réserve non incorporée, mais simplement immatriculée, c'est-à-dire qu'au lieu de servir dans la mobile, chaque homme de la seconde portion de la classe compterait, pour ordre, dans un régiment de l'armée et pourrait y être incorporé effectivement en cas de guerre, et seulement par une loi.

Le remplacement militaire serait aboli et l'exonération rétablie sous une forme spéciale. Tout jeune homme qui serait appelé par son numéro à faire partie de la première portion de la classe pourrait se faire exonérer, mais en même temps, il serait introduit dans la seconde portion applicable en temps de guerre. Il n'y aura donc de rachetable que le service en temps de paix. Le service en temps de guerre se devrait par corps avec présence réelle.

Par ce système, disparaissent les inégalités des systèmes précédents ; nul ne pourra se soustraire à l'impôt du sang.

Si ce projet existe, ce que nous souhaitons ardemment, parce que la généralisation du service militaire amènera la fin des guerres, il faut que le Corps législatif en soit promptement saisi.

La Gazette de France nous apporte une nouvelle importante : S. E. Mgr le cardinal de Bonald vient d'envoyer sa démission d'archevêque de Lyon, au Pape et à l'Empereur. L'éminent prélat la motive sur son grand âge, qui ne lui permet plus d'administrer son diocèse.

Mgr de Bonald, né en 1787, est aujourd'hui âgé de 82 ans. Il appartient à l'épiscopat depuis 1823, époque à laquelle il fut nommé évêque du Puy, par le gouvernement de la Restauration dont son père avait été l'un des plus vigoureux défenseurs.

Mgr de Bonald fut du nombre des membres du clergé français qui signèrent, le 3 avril 1826 la célèbre déclaration du clergé de France.

Lors de la révolution de Juillet, Mgr de Bonald refusa successivement l'archevêché d'Auch et celui de Paris ; en 1839 seulement, il fut promu au siège primatial de Lyon. Installé en 1840, il fut nommé cardinal en 1841 et alla recevoir le chapeau des mains de Grégoire XVI, dans l'été de 1843.

Après avoir accueilli avec faveur le nouvel ordre de choses proclamé en 1848, Mgr de Bonald entra au Sénat et fut nommé commandeur de la Légion d'Honneur, le 19 septembre 1852.

Mgr l'archevêque de Lyon, partisan déclaré de la liberté d'instruction secondaire, a publié en 1847 une lettre pastorale à propos du projet de loi de M. Villemin, sur l'instruction secondaire. Cette lettre pastorale fut le sujet d'une polémique ardente.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 23 au 30 octobre 1869.

Naissances (4). Chassain Jean-Claude Raoul, avocat, 27 ans, et Meugnot Juliette, 17 ans.

Mauduit Charles, propriétaire, 25 ans, et Darne Marie, 29 ans.

Roche Jean, cultivateur, 70 ans, et Pont Marie, 51 ans. Fornay Jean, tisseur, 38 ans, et Dufour Antoinette, brodeuse, 43 ans.

Naissances (15). Epinat Stéphanie, fille de Jérôme Epinat, et de Bonneton Hélène. — Chizelle Claude, fils de Antoine Chizelle, et de Galland Jeanne. — Lacroix Edmond, fils de Jacques Lacroix, et de Mareux Marie. — Baudinat Marie, fille de Jean Baudinat, et de Dépalle Marguerite.

Gouille Jeanne, fille de Pierre Gouille, et de Begouze Françoise. — Thamin Antoinette, fille de Antoine Thamin, et de Fradin Catherine. — Pommier François, fils de Jean-Marie Pommier, et de Mellier Françoise. — Deschavanne Jean-Marie, fils de Pierre-Marie Deschavanne, et de Bégon Antoinette. — Bussy Pierre, fils de Jean Bussy, et de Pion Antoinette. — Ducarre Jeanne, fille de Pierre Ducarre, et de Barraud Marie. — Serindat Jeanne, fille de Pierre Serindat, et de Dubien Françoise. — Vincent Claude, fils de Claude Vincent, et de Cornouillet Philiberte. — Bonbon Julie, fille de Antoine Bonbon, et de Debresse Marie. — Pejoux Michelle, fille de François Pejoux, et de Gerbe Marie. — Deux enfants naturels.

Décès (9). Vignon Jeanne, veuve de Roche André, 55 ans. — Charrier François, serrurier, époux de Lathuillier Marie, 81 ans. — Régodiat Pierre, couvreur, veuf de Retord Jeanne, 60 ans. — Bouillet Antoine, époux de Brist Antoinette, 74 ans. — Jaquet Antoine, serrurier, veuf de Turge Anne, 49 ans. — Bursillon Pierre, tisseur, veuf de Duray Benoîte, 65 ans. — Bigolet Marguerite, 4 mois. — Mazille Antoinette, 14 Mois. — De-gueurce, François, 10 mois.

Comice agricole de Perreux.

Tenu le 21 octobre 1869, à Montagny. Prix décernés aux domaines les mieux cultivés.

Cinq candidats se sont présentés cette année pour l'obtention de cette prime. Nous n'avons pu donner à deux d'entre eux que des mentions honorables à cause des prix obtenus par eux les années précédentes.

Ce sont : MM. Rivière Antoine des Loges, granger de M. A. Déchelette d'Armant de Montagny.

Perrin, granger de M. Pétra, maire de Montagny.

Le premier prix ne nous ayant pas paru mériter, sera réservé pour une autre année.

2^e prix. 40 fr. à M. Barnay Auguste, granger de M. J. Déchelette, de Montagny, pour les travaux considérables qu'il a exécutés dans ses prés neufs et ses abondantes fumures dans lesdits prés ; nous lui ferons observer qu'il est en bonne voie pour obtenir un premier prix, mais qu'il a encore beaucoup à faire pour y arriver, et nous l'engageons à redoubler d'efforts, afin de mériter cette récompense.

3^e prix. 30 francs à M. Déchelette fils de Montagny, pour la bonne culture qu'il a appliquée au domaine de la veuve Farabet au Pommier et les heureux résultats qu'il en a obtenus.

4^e prix. 20 francs à M. Baron Louis, de Montagny, pour l'amélioration de ses prés.

Huit candidats ont concouru pour ce prix. Nous ne pouvons qu'encourager six d'entre eux à ne pas perdre courage, et regrettant de ne pouvoir les récompenser tous.

25 francs à M. Belot Henry au service de M. A. Déchelette d'Armant depuis 18 années.

25 francs à M^{me} Geay Pierrette domestique de M. Constantin, de Montagny, depuis 34 années.

Prix décernés aux plus anciens serviteurs et servantes.

Huit candidats ont concouru pour ce prix. Nous ne pouvons qu'encourager six d'entre eux à ne pas perdre courage, et regrettant de ne pouvoir les récompenser tous.

25 francs à M. Belot Henry au service de M. A. Déchelette d'Armant depuis 18 années.

25 francs à M^{me} Geay Pierrette domestique de M. Constantin, de Montagny, depuis 34 années.

Prix décernés aux possesseurs des plus beaux taureaux.

1^{er} prix. M. Roffat, fermier à Perreux, 50 fr. 2^e prix. M. Cernesse, fermier à Commelles, 40 fr.

3^e prix. M. Raffin, de la Perrière à Montagny, 30 fr. 4^e prix. M. Montrocher, de Rodon à Montagny, 25 fr.

5^e prix. M. Denis, du coteau, 15 fr. 6^e prix. M. Rivière, des Loges à Montagny, 10 fr.

7^e prix. M. Barnet, fermier à Montagny, 40 fr. Prix décernés aux possesseurs des plus belles génisses. 1^{er} prix. M. Bourellier, du coteau, 40 fr.

2^e prix. M. Cernesse, de Commelles, 30 fr. 3^e prix. M. Ducray, de Combre, 20 fr. 4^e prix. M. Malesson, de Commelles, 15 fr. 5^e prix. M. Parcely, de Montagny, 10 fr. 6^e prix. M. Baron, de Montagny, 5 fr.

Prix décernés aux possesseurs des plus belles vaches. 1^{er} prix MM. Roffat, de Perreux, 40 fr.

2^e prix. M. Cernesse, de Commelles, 30 fr. 3^e prix. M. Ducray, de Combre, 20 fr. 4^e prix. M. Desportes Claude, de Montagny, 10 fr.

5^e prix. M. Desportes Barthélemy, de Combre, 5 fr. Prix décernés aux plus habiles laboureurs.

1^{er} prix. M. Perrin fils, de Montagny, 10 fr. 2^e prix. M. Aucier, de Montagny, 8 fr. 3^e prix. M. Barnay, de Montagny, 7 fr.

4^e prix. M. Deschavanne, de Montagny, 5 fr. A. M. Pontille Jacques, de Montagny, pour l'importation d'un trieur Yachon, 10 fr.

A. M. Filion Claude, de Montagny, pour ses betteraves, une mention honorable. A. M. Laurent, de Montagny, pour ses pommes de terre chardon, une mention honorable.

A. M. Sabatin, horticulteur au Bourg de Thizy, pour ses cours publics, dans le canton de Perreux, de taille d'arbres et de pincements, une médaille de bronze.

M. Falsau nous a présenté une onglette qui nous a paru excellente pour le pincement des arbres fruitiers. Nous regrettons que la saison avancée ne nous ait pas permis de l'essayer pour la coupe des raisins ; mais nous sommes convaincus que chaque propriétaire aurait un immense économie de temps, et par conséquent d'argent à en pourvoir tous ses vendangeurs. Nous ne pouvons que le féliciter hautement de son excellente idée, en attendant que la réussite consacrée par la pratique nous permette de lui offrir une médaille d'honneur.

Un banquet a terminé cette fête agricole.

— Une jeune femme, de 25 à 30 ans, dit le Mémorial de la Loire, portant le costume de bonne, proprement vêtue, assez grande de taille, entre dans les boutiques ou magasins et y demande des marchandises au nom de quelque personne honorablement posée, dont elle dit être la domestique.

Le marchand livre sans défiance les objets qu'on lui réclame, la prétendue voleuse se retire, et... le tour est fait.

Chez un bijoutier, elle a demandé une montre ; mais le bijoutier, homme avisé, ne la lui a pas livrée, et est allé lui-même porter un assortiment de montres à M^{me} X... pour qu'elle fit son choix. M^{me} X... fort surprise, a demandé des explications, et c'est ainsi qu'elle a connu l'abus qui avait été fait de son nom.

Chez un bonnetier, l'aventurière se fait délivrer cinq paires de bas ; dans un magasin de nouveautés des marchandises pour une valeur de 47 fr., chez un pharmacien, — la demoiselle est une femme à précautions et pense à tout — c'est d'un irrigateur qu'elle se pourvoit.

Cette habile voleuse a été arrêtée samedi soir par la police, et mise à la disposition de la justice. Elle a été reconnue pour être la nommée Marie Delorme, née à Saint Germain-Laval, âgée de 25 ans.

— Une lettre adressée au Mémorial de l'Allier, raconte, une affreuse catastrophe arrivée à Mazurier.

Au nombre des remarquables travaux exécutés par la compagnie d'Orléans pour l'établissement du chemin de fer de Commentry à Gannat, une profonde tranchée est ouverte, traversant le plateau sur lequel est bâti le chef-lieu de la commune de Mazurier.

Le creusement de cette tranchée a eu pour résultat l'épuisement de toutes les sources et le dessèchement de presque tous les puits. Tous les habitants ont dû s'ingénier pour reconquérir cet élément indispensable. Jusqu'à ce jour, tout s'était borné à des travaux sans résultats utiles, à des

4^e série. — 181, 178, 116, 73, 171, 134, 89, 50, 139, 10, 12.

5^e série. — 157, 196, 121, 110, 12, 118, 18, 169, 216, 198, 89, 207.

Budget spécial de l'école normale primaire et budget ordinaire des dépenses de l'instruction primaire à la charge du département pour l'année 1870.

Le Conseil vote, par la présente délibération, les 3 centimes ordinaires, pour les dépenses de l'instruction primaire; arrête le budget spécial de l'école normale primaire pour l'année 1870, à la somme de 26,095 dont 20,895 à la charge du département.

Arrête le budget départemental de l'instruction primaire, pour la même année, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 106,484 francs 75 centimes.

Casernement de la gendarmerie.

Le bail de Balbigny aura une durée de six années à partir du 1^{er} novembre 1869. Le prix de loyer est de 900 fr. annuellement.

Le bail relatif à Saint-Just-en-Cheval est de 1,000 fr., et aura une durée de neuf années à partir du 1^{er} octobre 1869.

Le bail concernant le Coteau aura une durée de douze années. Le prix du loyer est porté à 1,050 francs par an. Les réparations et l'aménagement sont exécutés par les propriétaires.

Le département est obligé de dépenser, suivant un devis dressé le 16 de ce mois par M. Chetard, architecte, une somme de 850 fr.

Dans une lettre du 17 courant, M. le sous-préfet de Roanne fait remarquer que les nouvelles conditions sont meilleures que celles qu'il aurait été possible d'obtenir de la part des propriétaires de la caserne actuelle.

Le Conseil général, après avoir reçu communication des conditions renfermées dans les beaux nouveaux à contracter pour le casernement des brigades de gendarmerie placées à Balbigny, Saint-Just-en-Cheval et au Coteau, donne à M. le préfet toutes les autorisations nécessaires pour ratifier et rendre ces actes obligatoires. Il autorise M. le préfet à dépenser une somme de 850 fr. portée au devis de M. Chetard, architecte, pour les frais supplémentaires de réparations et d'aménagement à opérer dans les nouvelles casernes du Coteau.

Tarif du rachat des prestations en nature.

Les Conseils d'arrondissement de Saint-Etienne et de Montbrison n'ont fait aucune objection.

Le Conseil d'arrondissement de Roanne seul, a proposé d'élever à 2 fr. le prix du rachat de la journée d'homme. Votre commission, messieurs, ne croit pas qu'il soit nécessaire d'élever le taux du rachat de la journée d'homme et vous propose le maintien du tarif actuellement en vigueur.

Le Conseil général, adoptant les conclusions de sa commission, maintient le tarif du rachat des prestations en nature, tel qu'il a été établi l'année dernière.

Chemins de fer d'Annonay à Firmigny.

Le Conseil général, dans l'état où il est l'affaire ne peut qu'émettre des vœux pour que cet embranchement s'exécute le plutôt possible.

Archives départementales.

Messieurs, dit un membre de la 3^e commission, Monsieur le préfet a présenté au Conseil général le rapport de M. Chaverondier, archiviste du département; comme les années précédentes, ce document rédigé avec beaucoup de méthode offre un grand intérêt.

Les archives anciennes, c'est-à-dire antérieures à 1789 renferment neuf séries et se divisent en deux classes : les archives civiles et les archives ecclésiastiques.

Les archives civiles les plus importantes (séries A et C) sont entièrement classées d'après le cadre établi par la circulaire ministérielle du 20 janvier 1854, et la même méthode de classement sera successivement appliquée aux autres séries.

Les archives ecclésiastiques, qui forment deux séries n'ont pas encore été soumises à un classement définitif mais simplement à un dépeçage préliminaire.

Les archives modernes, c'est-à-dire postérieures à 1789, forment quinze séries. M. l'archiviste travaille activement au recensement des anciens inventaires de ces archives et à leur refonte en un inventaire général. On poursuit les publications de l'inventaire sommaire; et tout ce qui a été publié dans le second volume, ainsi que l'inventaire sommaire des archives communales, (travail dont M. Chaverondier a été chargé en dehors du service départemental) a été distribué aux membres du Conseil général.

Casernement de la gendarmerie.

Il existe toujours dans le département de la Loire, 35 brigades de gendarmerie dont 50 à cheval et 15 à pied. La dépense du casernement pour 1870 est portée par prévision au budget, sous chapitre 1, article 4, à la somme de 26,887 fr.

Débit de boissons.

Le Conseil prend acte de la communication de M. le préfet à propos du débit de boissons, applaudit aux mesures de sévérité qui ont été appliquées; ces établissements se multiplient d'une manière immodérée; s'il n'est pas possible d'en diminuer le nombre, il est nécessaire de les surveiller rigoureusement, sous peine de voir des désordres s'y développer dans des proportions déplorables.

Sociétés de secours mutuels.

Le Conseil général constate avec satisfaction la bonne situation des sociétés de secours mutuels.

Ces sociétés sont au nombre de 58, dont 39 approuvées et 19 s'administrant librement.

Le Conseil vote avec plaisir l'état florissant des sociétés de secours mutuels tant au point de vue moral que matériel.

Chemins de fer de Saint-Gothard et le canal de Saint-Louis.

Le Conseil général, considérant que l'ouverture prochaine du canal de Suez et l'immense mouvement commercial qui doit en être la conséquence, commandent de prendre sans délai les mesures propres à assurer à notre pays, les avantages qui doivent résulter de la nouvelle situation économique qui se prépare.

Considérant que le Rhône et les voies navigables qui s'y rattachent peuvent seules par le bon marché des transports assurer à notre pays les avantages qui doivent résulter de cette situation;

Considérant que le port Saint-Louis est le port obligé, la clef unique de tout le système de navigation intérieure; qu'il a pour objet d'ouvrir le Rhône à la grande navigation maritime et de créer à l'embouchure de ce fleuve un port intérieur d'une étendue presque illimitée, et à l'abri de toute attaque ennemie en cas de guerre, émet le vœu que le gouvernement fasse terminer sans délai le canal St-Louis, les quais et les bassins nécessaires aux exigences de la navigation.

Ecole d'arts et métiers.

Conformément à la demande et confiant dans l'espoir que le gouvernement, ainsi que M. le ministre l'annonce dans sa circulaire du 24 mai dernier, accordera plus largement des dépenses pour le prix de la pension des élèves d'écoles d'arts et métiers.

Le Conseil décide que la somme de 900 francs portée au budget en faveur des élèves de ces écoles, pourra être employée par M. le préfet en remboursement de trousseaux, subventions ou primes d'encouragement.

Achèvement des chemins vicinaux ordinaires.

Répartition de la subvention accordée par l'Etat pour 1870.

Le Conseil général, Vu le décret du 3 juillet 1869 qui fixe à 47,224 fr. la subvention accordée au département de la Loire en 1870, pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires;

Décide :

1^o Une somme de 10,000 fr. sera prélevée en 1870 sur la subvention de l'Etat et servira pendant cet exercice, à payer les piqueurs auxiliaires;

2^o Ne prendront pas part à la répartition de la somme de 37,224 fr. restant disponible les communes qui peuvent en 10 ans, terminer leur réseau au moyen de leurs ressources normales;

Est approuvé l'état des répartitions établi, d'après les bases ci-dessus, par l'agent voyer en chef.

(La suite au prochain numéro)

Tout le monde connaît cette enseigne d'un barbier facétieux : *Demain on raserait gratis.* Demain ne venait jamais.

Un coiffeur de la rue du Maine avait mis en

pratique ce que son compère promettait fallacieusement : il rasait pour rien.

Cette nouvelle se répandit dans le quartier, et les clients affluèrent, sans qu'ils se fussent inquiétés des motifs qui faisaient agir le coiffeur.

Avant-hier, après midi, un garçon maçon était entré chez lui pour se faire raser; le barbier s'approchait de lui avec son rasoir, lorsque, le regardant d'un œil hagard :

— Si je vous coupais le cou, hein ?

— Que dites-vous là ? s'écria le garçon maçon qui se leva en sursaut, en proie à un légitime effroi.

— Moi ? rien, lui dit le barbier; ce n'est qu'une plaisanterie. Asseyez-vous donc, mon brave.

L'autre se rasseoit, à moitié rassuré cependant, et ayant toujours l'œil sur le barbier, qui commençait à le raser. Au bout d'une minute, le maçon se sent tapé sur l'épaule, le rasoir lui passe devant les yeux comme un éclair; et comme il se retourne, il voit le barbier qui, l'œil enflammé, lui pose de nouveau cette question :

— Si je vous coupais le cou, hein ?

— Ah ça ? finirez-vous cette sottise plaisanterie ? lui répond l'autre, qui commençait à s'irriter.

— Vous ne voulez pas que je vous coupe le cou ?

— Mais non, que diable ! je n'y tiens pas du tout !

— Ah ! vous ne voulez pas que je vous coupe le cou ?... Eh bien ! je vais me le couper, alors.

Et, ce disant, le barbier s'applique le rasoir, sur le cou. Le maçon crie, les passants accourent, on se précipite sur le barbier, on lui enlève son rasoir; le malheureux était fou. Il a été conduit le soir même dans une maison de santé.

Une source intarissable de gaieté, c'est la liste que publie à certaines époques le ministère du commerce et des travaux publics, des brevets d'invention délivrés dans l'année.

Le National en a relevé un certain nombre, que nous copions à notre tour :

Les numéros 75,955. — Chapeau à bords décoratifs.

79,060. — Genre de chapeau-parapluie.

76,326. — Chapeau publicité dit chapeau-phare.

76,378. — Application des bulbes et duets de plumes de toutes sortes pour la fabrication des chapeaux.

Et 76,487. — Système de cuir pour chapeaux dit cuir blindé.

76,236. — Japon régulateur.

76,620. — Jupe de femme hygiénique et imperméable (la femme ou la jupe) dite la Prévoyante.

76,790. — Bas à jarrettières fixes et inhérentes.

77,228. — Genre de corset dit transpiration libre.

77,466. — Appareil dit l'indispensable des cabinets ???

76,457. — Fourchette perfectionnée.

76,718. — Gril perfectionné.

76,907. — Système de montardier mécanique.

76,321. — Procédé servant à vieillir les liquides alcooliques.

76,510. — Couronne funéraire en porcelaine.

Et 76,920. — Cercueils imperméables !

Anthropophagie. — Un de nos amis, dit le Monde, veut bien nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre envoyée de la Nouvelle Calédonie en France, et qui explique la manière dont les anthropophages de ce pays s'y prennent pour préparer leurs affreux repas :

« Je vais te donner la recette pour manger de l'homme; ce mets cher aux Calédoniens est préparé de la manière suivante :

« Vous prenez un homme. A l'aide de dix ou quinze coups de hache (les haches des Canaks coupent fort mal), vous lui battez la tête; l'animal est alors saigné.

« Vous l'acrocchez par les pieds à une branche, le sang s'écoule en entier; pendant ce temps, un trou de 1 mètre 50 de long, 1 mètre de large, 50 centimètres de profondeur est fait. On place un lit de cailloux dans le fond, sur lequel on fait un grand feu; quand le bois est en braise, on place dessus de nouveaux cailloux. Cette préparation dure une heure environ. On a alors vidé l'homme, on a rejeté les pieds, les mains, les thorax : ces parties ne sont pas bonnes.

« Les membres sont coupés en morceaux de 30 centimètres de long environ et placés sur des feuilles de bananier étendues à terre; on entoure la viande de noix de coco râpées, de bananes, d'ignames et de tacots; puis les feuilles de bananier sont relevées, entourent la viande et sa farce : le tout est fixé avec des lianes. Le feu est retiré du brasier, les cailloux restent; on place dessus le paquet dont je t'ai dit la construction. Quelques cailloux sont placés au-dessus; on entoure le tout d'cordes d'arbre, puis de terre, et on laisse cuire une heure environ.

« Les femmes ne mangent pas de ce plat de guerrier : les hommes seuls ont cet honneur; ils sont souvent deux ou trois cents pour manger un homme; chacun en a donc bien peu.

« C'est ainsi que deux pauvres soldats de mon poste, les nommés X... ont été mangés. Je suis arrivé à temps... pour en voir un sur le feu.

« Cette sorte de préparation se nomme, en canak, « cuire en lo ye ».

« Malgré leur anthropophagie, les Canaks ne sont pas cruels; ils ne font pas souffrir leurs ennemis : ils les tuent de suite. C'est encore une consolation si l'on est pris. »

— M. Edouard Dangin a publié dans l'Opinion nationale un travail des plus intéressants sur l'administration en France, le nombre, les appointements des fonctionnaires et employés, ainsi que la participation de chaque citoyen au traitement annuel de cet innombrable armée bureaucratique.

Sur les 25 millions de liste civile attribués à l'Empereur, la moyenne pour chaque contribuable fournie bon mal an est de 70 centimes. Mon Dieu ! oui; ou M. Dangin nous trompe, ou tout citoyen majeur et vacciné contribue de sa poche jusqu'à concurrence de quatorze sous, au traitement du souverain.

Les sénateurs sont assez raisonnables; ils ne nous coûtent guère à chacun que 14 centimes par an; quant aux ministres, pour 3

centimes nous en voyons la farce, comme on dit chez nous.

Ce qu'il y a d'humiliant, c'est de participer pour un centime à la solde de M. le bourreau et de ses aides.

Edmond About avait déjà fait cette curieuse répartition dans son livre le Progrès.

— Un souvenir rétrospectif :

Le feu roi de Bavière, Louis I^{er}, connu par ses goûts artistiques, aimait beaucoup le théâtre, et se montrait très-affable pour les acteurs et les actrices. Il permit un jour de donner une représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Kramer. Quand ce spectacle fut terminé, la troupe dramatique donna un bal auquel Sa Majesté daigna assister. En entrant dans la salle, le roi s'approcha par derrière de Mme Kramer, qui lui tournait le dos sans le savoir. Lui mettant les mains sur les yeux, il lui demanda :

— Quel est celui qui prend cette liberté ?

— Ah ! laissez-moi, Laldinger, cesse d'imiter le roi, répondit Mme Kramer qui croyait que l'acteur de ce nom se permettait cette familiarité.

— Laldinger imite donc le roi, dit Louis I^{er} en se plaçant devant Mme Kramer.

— Eh oui, répondit l'actrice presque interdite.

— Je serais curieux de voir cela, dit le monarque. On appela Laldinger, qui ne se fit pas trop prier. Louis I^{er} était accompagné en ce moment de son domestique favori, Riedel.

— Hé ! Riedel, s'écria Laldinger en contrefaisant le roi, ces jours derniers j'ai été si charmé du jeu de Laldinger, que je veux lui en témoigner ma satisfaction. Tu lui porteras demain un billet de mille francs de ma part.

— Parfaitement imité, s'écria Louis I^{er}.

Et Laldinger reçut les mille francs qu'il s'était si spirituellement adjugés.

— Le Petit Moniteur nous représente un aimable fripon qui a répondu à tout :

— Vous fabriquez des pièces de cent sous ?

— Oui, mon président.

— A l'effigie de Louis Philippe ?

— Que voulez-vous, mon président, on n'en voit plus, et j'aime sa tête, à c't'homme.

La folie du chignon est aussi dégoûtante que naïve, dit l'Evening-Star. On a vu des dames, par suite de l'annexion à leurs têtes de cheveux de femmes mortes de mort violente, ressentir de violents maux de dents, de gorge et des spasmes dans l'estomac, et cela malgré toutes les préparations chimiques faites dans le but d'assainir les cheveux avant de les livrer à la circulation. C'est pourtant une chose qui appelle à des réflexions bien sérieuses que cette imbecilité de s'immoquer des maladies graves.

— Nous lisons dans le Télégraphe, de Kiev, qu'un jeune Français, nommé de Croix est arrivé tout récemment de Paris dans cette ville sur son vélocipède. Il a passé par Vienne, Cracovie, Lemberg et Gtomir. Partout la foule des curieux étonnés assistait au passage de M. de Croix, mais nulle part l'intrepide voyageur n'a causé plus grande stupéfaction que dans les petites villes et villages russes, où les paysans et les juifs le prenaient pour un sorcier ou un démon incarné.

Il a passé la première fois, le 18 mai, sur Krestchatik à Kiev; la foule a couru après lui; les cochers des voitures publiques le poursuivaient, et M. de Croix satisfait d'avoir attiré l'attention, marchait avec la vitesse d'une locomotive et manœuvrait son véhicule avec une étonnante habileté.

La maison de la Belle Jardinière de Paris qui a obtenu aux grandes expositions de 1855 et 1867 les plus belles médailles d'or nominations décernées à l'industrie des vêtements, a l'honneur de prévenir ses nombreux clients que sa succursale de Lyon, 25, rue Saint-Pierre, près les Terreaux, a reçu de Paris les assortiments les plus complets et les plus variés pour la saison d'hiver. 496.

REVUE COMMERCIALE

Rouen, le 29 octobre 1869.

Vendredi matin. — La position de l'industrie cotonnière reste toujours aussi mauvaise qu'elle l'était la semaine dernière, les cours sont irréguliers tant pour les cotons filés que pour les tissus, on commence à réduire la production, mais le bon résultat que cette mesure, doit amener dans un temps donné, ne s'est pas encore fait sentir.

Les filés dévidés sont peu demandés et les prix varient de 4 fr. 20; 4 fr. 40 pour les chaînes 28 Amérique.

Le calicot de 30 est coté à 36.

L'Algérie achète peu.

Multihouse 27 octobre. — Marché calme sans affaires.

H. G.

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne	Chartier	Montbrison
Froment 1 ^{er} q., d. déc.	4 00	4 15	»	4 10
id. 2 ^e qual. id.	3 90	4 05	»	4 00
id. 3 ^e qual. id.	3 80	3 95	»	3 90
Seigle 1 ^{er} qual. id.	2 50	2 65	»	2 70
id. 2 ^e qual. id.	2 40	2 55	»	2 60
id. 3 ^e qual. id.	2 30	2 45	»	»
Orge, double-décaltre	2 25	2 45	»	2 40
Avoine, id.	1 40	1 50	»	1 60
Haricots, id.	3 25	4 »	»	»
Farine 1 ^{er} q., les 125 k.	48 »	47 »	»	48 00
id. 2 ^e q., id.	45 »	44 »	»	45 00
id. 3 ^e q., id.	41 »	41 »	»	40 »
Pain blanc, le kilog.	»	0 45	»	»
id. bis, id.	»	0 34	»	» 35
id. de ménage, id.	»	0 30	»	» 30
Foin, les 100 kilog.	»	8 00	»	10 00
Paille, id.	»	4 00	»	4 50
Œufs, la douzaine..	»	0 80	»	» 85
Beurre, les 500 gram.	»	1 25	»	» 2 00

Marchés de Roanne du 29 octobre 1869.

1^o Beuf. Néant.

2^o Vache. Une non vendue.

3^o Veaux. 31 vendus 25 à 45 fr. les 50 kil.

4^o Moutons. 12 vendus 5 à 40 fr. les 50 kil.

5^o Porcs. 18 vendus 11 à 47 fr. les 50 kil.

La physionomie des marchés révèle dans les cours une amélioration plus marquée que celle que nous signalions dans notre dernière Revue commerciale.

Faut-il pour cela chanter victoire.

Faut-il en conclure que nous allons assister à la période de hausse que prophétisait depuis deux mois la presse agricole.

Qui pourrait l'assurer ?

Les moulins, c'est vrai, ont chômé pendant longtemps; les provisions de la minoterie sont épuisées; les pluies gonflent les cours

d'eau asséchés; les demandes en blés commencent à repaître avec une certaine ardeur; les cultivateurs, retenus dans la ferme par leurs labours, leurs semailles et autres travaux, sont moins pressés sur les marchés; les récoltes secondaires qui servent à l'alimentation des populations agricoles ont donné de tristes résultats; les campagnes emploieront cette année pour leur nourriture plus de blé que d'habitude; les terres viennent de dévorer près de 15 millions de semences; pressés par la dure nécessité, les fermiers ont dû vider une assez forte partie de leurs greniers pour se libérer de leurs fermages et de leurs frais de récolte, qui ont été plus élevés que jamais, d'après les plaintes qui se sont partout fait jour.

Il ne faut pas se le dissimuler, toutes ces raisons réunies ont contribué à la reprise actuelle que nous enregistrons, et cela en dépit de la fameuse date du 26 octobre, dont l'approche a paralysé les affaires.

Quelles seront la durée et l'intensité de cette reprise? Impossible de rien préjuger pour le moment.

Sur les grands marchés étrangers et français, on ne paraît pas compter sur de sérieuses chances de reprise. Aussi mercredi dernier, à la halle de Paris, les détenteurs qui étaient fort nombreux, ont dû subir une dépréciation de 50 centimes. — Les blés n'ont été payés que de 29 à 33 fr. le sac de 120 kil. — Les farines 8 marques ont été cotées 57 25. — Les seigles ont eu un avantage de 25 cent. on a payé 21 fr. les 115 kil. — Les orges gardent leurs cours de 18 50, à 19 50 le quintal.

Les avoines de 17 50 à 19 fr. sarrazin 20 fr. le quintal.

Pour tous les articles non signés, MARION et VIGNAL.

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'OCTOBRE 1869: La Jeunesse de Fénelon, par Mary-Lafon (4 grav.). — La Science en famille. La Légende des arbres, par E. Muller (2 grav.). — L'art et les Artistes français. Le Salon de 1869, par Ch. Wallut (1 grav.). — Galeries des hommes utiles. Le bon Rollin, par Jules Janin (2 grav.). — Etudes historiques. La reine Clotilde et la conversion des Francs au catholicisme, par J. Bertal (2 grav.). — Chronique du mois, par Ch. Wallut. — L'Exposition d'Amsterdam par Ch. Raymond. — Mercure de France. Théâtres. Nécrologie. Bibliographie.

ALIMENTATION PUBLIQUE

DE LA

VILLE DE PARIS

Souscription à 20,000 Actions de 500 fr.

DES

COMPTOIRS GÉNÉRAUX

DE LA

BOUCHERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FR.

Pouvant être élevés jusqu'à VINGT MILLIONS.

En cas de souscription suffisante (art. 6 des statuts) dont les statuts enregistrés se trouvent en l'étude de M^{re} Robin, notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, et au siège social.

Siège social, à Paris, 39, rue Richelieu, avec agences dans les départements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.

D'auzat d'Embarrière, O. *, ancien Député, Membre du Conseil général d'Agriculture, Directeur de la ferme-école de Vizen, Président.

Baron Cochin, Agriculteur, Membre du Comité agricole de Seine-et-Oise, ancien Conseiller d'arrondissement de Corbeil, Vice-président.

Comte de Dax, O. *, ancien membre du Conseil du gouvernement de l'Algérie.

Prince Antoine Galitzin, Propriétaire-éleveur, Comte de Montmor, Propriétaire-éleveur, Vicomte Charles Ordener, Propriétaire.

Coudré, président de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris.

Commandant Oudard, O. *, Propriétaire.

Franck Latruffe, agronome, Directeur-administrateur, fondateur.

CONSEIL JUDICIAIRE

Robin, Notaire, 25 rue Croix-des-Petits-Champs.

Emile Durier, avocat.

Robincau, avocat 103 rue Montmartre.

CONSEIL D'HYGIÈNE

Docteur Lelièvre.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ. — La Société des Comptoirs généraux de la Boucherie a pour objet de protéger et d'encourager l'agriculture.

Par l'achat, fait directement aux éleveurs, sur tous les lieux de la production de la France et de l'étranger, des animaux vivants, tels que bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons et porcs, servant à l'approvisionnement de viande de boucherie de la Ville de Paris et des départements.

Pour Paris : par la vente de ces mêmes animaux vivants, au marché de la Villette ou partout ailleurs, lorsque les intérêts de la Société le nécessiteront;

Par la vente au détail de ces mêmes animaux abattus, directement aux consommateurs, dans des étaux spéciaux, établis sur les différents quartiers de la capitale;

Par la vente à l'étiquette des viandes abattues, depuis un demi-kilogramme, jusqu'à quatre kilogrammes, dans les différents quartiers de la capitale;

Et même par la création de réfectoires populaires dans chacun desquels du bouillon et des portions à prix réduit seront vendus.

Enfin, par toutes les opérations directes relatives à ces achats et à ces ventes, ayant pour but de rémunérer le producteur et d'abaisser le prix actuel de la viande au profit du consommateur.

Pour les départements : par l'installation, à défaut de l'initiative locale, sur la demande des conseils municipaux et après s'être concertés avec eux, des succursales des Comptoirs généraux de la Boucherie de Paris.

PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ. — Les produits que la Société est appelée à réaliser, dans ses opérations directes, sont au moins de 50 0/0 de ceux que recueillent les intermédiaires, et elle fait ainsi bénéficier le public qui consomme les 50 0/0 restants. C'est d'après les plus justes évaluations, réduire le prix de la viande à 40 centimes en moins par kilogramme au prix où la vendent actuellement les bouchers.

Or, avec les bénéfices de 50 0/0 sur les prix

établis par les bouchers, et sur un mouvement d'affaires qui s'élève à plus de 400 millions de francs par an, la Société peut réaliser des bénéfices qui représenteront HUIT MILLIONS de francs, au minimum. Ces HUIT MILLIONS permettront, non-seulement de rembourser, en quarante-quatre annuités, le capital émis, de payer l'intérêt à 6 0/0, de répartir un dividende rémunérateur (65 0/0 sur les bénéfices nets), et de couvrir toutes les dépenses de la Société, mais encore d'arriver à constituer un fonds de réserve.

Les avantages offerts par la Société les Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

SOUSCRIPTION

Les actions sont de 500 francs; elles seront toutes amorties par voie de tirage au sort annuel fait en assemblée générale, en quarante-quatre annuités.

Un intérêt de 6 pour 100 leur est alloué avant tout partage, et payé par semestre, le 5 janvier et 5 juillet de chaque année, au siège social rue de Richelieu, 39.

Les actions remboursées sont remplacées par des titres d'actions de jouissance participant aux bénéfices restants, conformément à l'article 43 des statuts.

VERSEMENTS : (En souscrivant... 125 fr.
Le 15 décembre... 75
Le 20 février 1870... 50

250 fr.

Les autres appels de fonds n'auront lieu que sur la délibération du Conseil d'administration.

Les Souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules réduites.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du jeudi 28 octobre au jeudi 4 novembre inclusivement

Toute souscription adressée avant le 28 octobre ne sera pas susceptible de réduction.

ON SOUSCRIT :

Au siège social, 39, rue de Richelieu;

Au Crédit rural de France, 5, rue Scribe;

Et dans toutes les Succursales de la Banque de France, au compte du Crédit rural de France, et chez tous les correspondants du Crédit rural dans les départements.

On peut également adresser sa souscription par lettre chargée au directeur des Comptoirs généraux de la Boucherie, 39, rue de Richelieu. Nota. On se procure les statuts au siège social. 495.

Affranchissement jusqu'à Destination

de tout envoi de Marchandises atteignant 25 fr.

AU

PETIT ST-THOMAS

27, 29, 33 ET 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ, PARIS

La Maison du Petit Saint-Thomas, la plus ancienne et la plus importante des grandes maisons de Nouveautés de Paris est aussi celle qui renferme les assortiments les plus complets de marchandises de première qualité et aux prix les plus réduits.

Son importance, toujours croissante, l'a obligée à établir de nombreuses Fabriques ou des Maisons d'Achats dans tous les centres manufacturiers de France et de l'étranger, ce qui lui permet d'offrir à sa Clientèle une très grande variété d'articles qui sont sa propriété exclusive et dont les prix atteignent les dernières limites du bon marché.

Depuis plus de trente ans la Maison du Petit Saint-Thomas expédie franco jusqu'à destination, toute demande de marchandises dont la valeur atteint 25 francs, aussi ce service, organisé de longue date, offre-t-il toutes garanties de prompt expédition de parfaite exécution des commandes qui lui sont adressées.

La Maison du Petit Saint-Thomas autorise d'ailleurs toujours le retour à ses frais (ce qui ne se fait dans aucune autre maison) des marchandises expédiées, si, à leur arrivée, elles ne répondent pas à l'attente du client.

Envoi du Catalogue détaillé de toutes les Marchandises en vente et de dessins et gravures de confections à toute personne qui en fait la demande. 452

DU CANCER et de sa curabilité sans opération, par le Docteur Cabaret, 3^e édition, 3 fr. 50 franco, chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, 89, à Paris ou à sa maison de santé, à Billancourt.

TRAITEMENT SPÉCIAL (sans opération) des tumeurs, lipomes, kystes, hydatrozes, etc. 6-4 411

Avoués et contentieux.

» Un jeune homme de 30 ans, gradué en droit, maître clerk d'avoué depuis 11 ans, demande un emploi dans un contentieux ou dans une étude de grande ville. Garanties, » bonne référence. 415

» S'adresser au bureau du journal. »

Décorations en bois découpé

TÊTE jeune

A Roanne, rue des Planches,

Préviend le public qu'il se charge de faire tout ce qui concerne l'article de bois découpé. 305

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

Announces judiciaires

Etude de M^e Henry JACQUES, avoué à Roanne, rue des Bourrasnières, 3, successeur de M^e ROCHARD.

VENTE

LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE En l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne

IMMOBILES

CONSISTANT EN Maison, Jardin, Terre et Pré Situés en la commune de Saint-Martin-d'Estreaux

Adjudication au mardi sept décembre mil huit cent soixante-neuf, à une heure du soir.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Louis-Prudent Bettevant, receveur de rentes, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 102, saisissant, lequel a fait et continue à faire élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de M^e Henry JACQUES, exerçant près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant, rue des Bourrasnières, 3;

Contre M. Jean-Pierre Molard, négociant, demeurant ci-devant à Paris, boulevard de la Villette, actuellement à Saint-Martin-d'Estreaux, saisi, lequel n'a pas constitué avoué;

En vertu d'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-neuf, enregistré et expédié en forme de grosse;

Et ensuite d'un commandement fait par exploit de Coquillon, huissier à Paris, en date du vingt-un juin mil huit cent soixante-neuf, enregistré; 2° D'un procès-verbal de saisie réelle du ministère de l'huissier Bérard, de Lapacaudière, en date du vingt-six août mil huit cent soixante-neuf, enregistré, dénoncé par exploit du même huissier Bérard, en date du six septembre mil huit cent soixante-neuf, et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne suivant les mentions ci-après: « Transcrit à Roanne, le trois septembre mil huit cent soixante-neuf, volume 91, numéro 25. Reçu trois francs quatre-vingt quatre centimes, signé Darne;

Transcrit à Roanne, le sept septembre mil huit cent soixante-neuf, volume 91, numéro 26. Reçu un franc quarante-quatre centimes, signé Darne.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Telle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie

Ils se composent de: 1° Une maison d'habitation, composée de rez-de-chaussée et premier étage avec grenier au dessus, portée sous le numéro cinq cent soixante-seize dudit plan, même section.

2° Des bâtiments d'exploitation, composés d'écurie et grange, joignant au nord ladite maison d'habitation.

3° Au devant des bâtiments, une petite cour ou aisance, dans laquelle se trouvent des écuries à porcs et à volailles.

4° Un jardin, en matin de la terre qui précède, porté sous le numéro cinq cent septante-sept, section B, dudit plan, ayant une contenance de cinq ares cinquante centiares, et attenant à la maison dont vient d'être parlé.

5° Une pièce de terre, en matin de la terre dont la désignation suit, appelée le Bourg, portée audit plan cadastral sous le numéro cinq cent quarante-neuf de la section B, ayant une contenance de trente-cinq ares soixante-dix centiares.

6° Une autre pièce de terre, ci-devant pré, portée au plan de la matrice cadastrale de la commune de Saint-Martin-d'Estreaux, sous le numéro cinq cent quarante-sept de la section B, dit Pré-de-la-Cure, ayant une contenance de quarante-cinq ares trente centiares.

Tous ces immeubles ne forment qu'un seul tènement, qui est confiné: de matin déclinant nord, par jardin à Mademoiselle Dacher et la route impériale; de nord, par jardin à Jacques Périsset, jardin à Martin Beau; de soir, par jardin à M. le Curé et pré à M. Lépine; et de midi, par pré à M. Bouillet, de Saint-Forgeux-Lespinasse. Entre le pré et la terre sus-confines, numéro cinq cent quarante-neuf, il existe un assez grand réservoir, dont la position indique au moins une mitoyenneté.

qui auraient des droits d'hypothèques légales à exercer sur les immeubles en vente, sont mis en demeure de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

L'avoué poursuivant: Signé, Henry JACQUES.

NOTA. — Voir, pour les renseignements, chez M^e Jacques, avoué à Roanne; et au greffe civil, où est déposé le cahier des charges.

Enregistré à Roanne, le vingt-trois octobre mil huit cent soixante-neuf, fol. 50 c. 7 Reçu un franc quinze centimes.

494 Signé, CARTIER.

Etude de M^e MARCHAND, huissier à Roanne. VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

Pour cause de départ.

Mardi deux novembre prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e Marchand, huissier à Roanne, à la vente publique, aux enchères, d'un très-beau mobilier, se composant d'un grand lit avec sommier, toilette, table de nuit, armoire, grande glace, pendule, table à coulisses, table ordinaire, table de cuisine, ustensiles de cuisine, vaisselle, chaises, alambic, lampes, tonneaux, tableaux, table pour atelier, planches neuves pour impression sur étoffe, gravées sur cuivre et sur bois, poêle pour atelier avec tuyaux, livres, etc.

La vente aura lieu rue du Phénix, maison Conte, marbrier.

Le prix sera payé comptant, et il sera perçu cinq pour cent en sus des adjudications.

Pour extrait: Signé, MARCHAND. 499

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne. PUBLICATION POUR PURGER

LES HYPOTHEQUES LÉGALES INCONNUES

Par acte reçu M^e Auroux, notaire à Roanne, le trois septembre mil huit cent soixante-neuf, M. Jean-Marie-Auguste Martin, filateur et propriétaire, et madame Françoise-Rosalie Bonnichon, son épouse, demeurant à Riorges, ont vendu à M. Jean-Marie-François Subrin, négociant demeurant à Roanne, un pré, de la contenance de quatre-vingt-dix-neuf ares soixante-sept centiares environ, situé à la Farge, commune de Roanne, moyennant le prix de trois mille francs.

Par exploit de l'huissier Dufour, de Roanne, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-neuf, M. Subrin a dénoncé l'acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne de son titre d'acquisition: 1° à madame Françoise-Rosalie Bonnichon, femme Martin sus-nommée; 2° à M. le Procureur impérial.

Cette insertion est faite pour compléter la purge des hypothèques légales pouvant grever l'immeuble vendu.

Pour extrait certifié sincère: Signé, AUROUX. 500

A VENDRE Ensemble ou séparément

Sur le territoire de Pouilly-les-Feurs (Loire), à deux kilomètres de la station de Balbigny.

1° L'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ DU ROSET

Comprenant très-grande et très-belle habitation bourgeoise, cours, jardins, bâtiments d'exploitation et dépendances.

2° un tènement clos de murs

D'une superficie de 5 hectares 15 ares, contenant prés, vignes, terres, vergers en plein rapport, petits bois d'agrément et pièces d'eau.

3° deux parcelles d'un seul tenant

La première d'une superficie d'environ 45 ares, close de murs, contenant jardin potager, vergers, très-belle aspergère en plein rapport, pièces d'eau, serre, etc.;

La seconde, plantée de vignes, d'une superficie d'environ 52 ares.

4° la terre du Buy d'un seul tenant

D'une superficie de 7 hectares 16 ares 30 centiares.

5° une prairie dite la Brielle

D'une superficie de 1 hectare 92 ares, entourée d'arbres et longeant un ruisseau, avec droit de prise d'eau.

Grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. THOMAS, rentier à Pouilly-les-Feurs; et pour traiter, à M. E. LASNIER, coiffeur à Lafayette, 217, à Lyon. 253

Le meilleur des Savons de toilette SAVON AU SUC DE LAITUE (Propriété exclusive de l'inventeur). L.T. PIVER PARIS LA Reine des Fleurs. Lait d'Iris ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE Teint ET POUR LA Toilette. Pour enlever les taches de rousseur. Dépôts dans toutes les villes.

COURS PUBLICS DE DESSIN

Ouverture le 3 novembre 1869

Dessin artistique et industriel: Coupe des pierres et des bois (charpentes), théorie et pratique. Tous les jours non fériés, excepté les lundis de 8 à 10 heures du soir.

On se fait inscrire à l'école, place Saint-Etienne à l'heure des cours.

Cours de dessin et de peinture pour les demoiselles les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine de 8 à 10 heures du matin, au pensionnat des Minimes.

A VENDRE LA TERRE DE LA TOUR

Située à 1,500 mètres de la gare de Balbigny (Loire)

Magnifique propriété de 60 hectares, remarquable par ses ombrages et ses jardins, composée d'un

CHATEAU

Confortablement meublé, avec aisance, serres, ménagerie, maison de ferme neuve, vigneronnage, tuilerie, ayant 6 hectares de vignes et 13 hectares de prairies, pièces d'eau, terres, pâtures et bois. Cette terre, d'un seul tènement, est dans un état agréable, à les abords faciles par la route départementale de Balbigny à Néronde et est arrosée par un petit ruisseau.

S'adresser à M^e RECORDET, notaire à Feurs (Loire), ou à M. DIONISSE, au château de la Tour. On donnera toutes facilités pour les paiements. 497

VINS. Une maison de Bordeaux, ancienne et honorablement connue, demande des représentants. Conditions avantageuses. Ecrire aux initiales L. M. 58. rue Frère. — Affranchir. 3-1 488

A LOUER A LA TOUSSAINT PROCHAINE

Atelier de charpentier

Ecurie, Remise et Jardin S'adresser à M. JACOB, teinturier à Roanne. 439

OCCASION UNIQUE A VENDRE

35 à 40,000 Echelas en bois d'accacia.

S'adresser à M. AUBOYER, horticulteur, marchand grainetier, rue des Bourrasnières, 2, ou à M. DARCON, place du Marché, à Roanne. 249

A LOUER DE SUITE

Appartement complet au 2^e

avec ou sans remise et écurie rue des Bourrasnières, n° 1, en face la rue Impériale. — Belle vue.

S'adresser au 2^e, même maison, ou à M^e veuve GOUTTORBE-MASSON, rue Impériale, 32. 4-4 460

A LOUER UN MAGASIN ET SES DÉPENDANCES ET DES

Appartements au 1^{er} et au 3^e étage

D'une maison située rue Mably, 14. S'adresser, pour les renseignements, à M. FLANDRE, café Helvétique. 398

CHANGEMENT DE DOMICILE LE MAGASIN DE

M. Montvenoux aîné CHAPELIER

Ci-devant, rue Impériale, 96 est transféré même rue, n° 43 en face de son ancien magasin.

M. MONTVENOUX, prévient sa nombreuse clientèle que, dans son nouveau magasin, on trouvera en outre de la haute nouveauté en chapellerie, tout ce qui concerne l'article fourrures pour dames et pour hommes, l'article de voyage, malles, couvertures, etc., et la chapellerie ecclésiastique. Grand assortiment de Chapeaux Tyroliens, noirs, bleus et verts. 457

CHANGEMENT DE DOMICILE M. CHERBUET, BOTTIER

A l'honneur d'informer le public qu'à dater de la Toussaint prochaine, son magasin de chaussures sera transféré, rue Impériale, maison Petit. 10-10405

LABRO

Platier-peintre et décorateur A Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 71

Mme veuve LABRO, prévient le public que, venant d'adopter à ses intérêts M. LABRO Hippolyte, son parent, qui exerce depuis longtemps la profession de platier-peintre-décorateur, son magasin est en mesure de se charger de tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

Comme par le passé, son magasin est approvisionné de nombreux assortiments de papiers peints de tout prix et de tout choix. 147

LAURENT-RICHARD

Prévient le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.

On trouvera toujours chez lui le PAPIER MINÉRAL TYBUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures. Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21. 9

CHAMBONNIÈRE

Successeur de M. RAFFIN, serrurier, rue Impériale, 54, à Roanne.

Breveté s. g. d. g. pour un système d'enrouleur mécanique pour stores tentes, chassis mobile, etc.

Il continue à faire, comme son prédécesseur, les Appareils Orthopédiques et Tuteur

Pour la déviation des membres et de la colonne vertébrale. 395

A VENDRE DOUZE MÉTIERS

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70. 423

CHANGEMENT DE DOMICILE L'ÉTUDE DE M^e ARDAILLON, AVOUÉ

Qui est actuellement, place du Marché, n° 7, sera transférée, au 1^{er} novembre, rue des Bourrasnières, dans la maison de M. Coly, bijoutier, n° 49, au deuxième. 10-10 409

AVIS AUX PLATRIERS

Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des liteaux de plafonds, forts comme dimension 0^m03 sur 0^m01, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 3^m. 11

AVIS

On demande à acheter, aux environs de Roanne, plusieurs propriétés de 15 à 40,000 francs. S'adresser à M. BALAVY, rue Impériale, 2. 295

CONSOMMÉ SPONT B^e s. g. d. g.

POTAGE GRAS TOUT PRÉPARÉ remplaçant le pot-au-feu. TAPIOCA SPONT garanti pur Brésil. MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS. (Exiger la signature.) Usine à vapeur, 7, rue Pavée, au Marais.

Chez les principaux épiciers et marchands de comestibles. 36-3 459

BITUME

E. GENOT, entrepreneur de Bitume de toutes sortes Magasins à Roanne, rue de l'Asile

Trottoirs, cours, caves, greniers à blé et autres, granges, etc., réservoirs bitumés. Se charge d'enduits verticaux destinés à écarter l'humidité des murs. — Les vieux bitumes sont reposés à 50 pour cent au-dessous du prix du neuf et garantis aussi bons.

A VENDRE UN CALORIFÈRE

A courant d'air chaud, à flamme renversée, avec les tuyaux de conduit de chaleur. S'adresser à E. GENOT, rue de l'Asile. 417

MM. CARBONEL ET C^{ie}

Informent MM. les amateurs qu'ils viennent de recevoir un très beau convoi de chevaux de luxe en tous genres.

Grand rue de la Guillotière, 47, et Cours de Brousses, à Lyon. 479 3-3

BONNE OCCASION

Une grande quantité de CAISSES A FLEURS de diverses dimensions, en bon bois de chêne et toutes neuves, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires.

Lyon, rue Duguesclin, 27 (Brotteaux), près le Parc. 450

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE (Loire)

DOCKS OU MAGASINS PUBLICS

AGRÉÉS PAR L'ÉTAT Victor DEVILLE, Concessionnaire et Directeur. A partir du 15 août 1869

Taxe unique de magasinage 5 centimes par 100 kilog. et par mois

Les soies, les tissus de toutes sortes, les pailles de maïs, conserveront les tarifs existant déjà.

Avance des Lettres de voiture. — Pas de Camionnage à l'arrivée les Docks étant reliés au chemin de fer.

Escompte des warrants (fait dans le bureau même des Docks par une maison spéciale), à 4 % l'an, commission comprise et sans circulation. 390

Adresser toujours ainsi: Magasins généraux de St-Étienne, à BÉRARD.

LA PRÉCIEUSE Véritable Machine ELIAS HOWE J^{or} 325 f. DÉPÔT DANS PARIS SEULE MAISON A. RICBOURG Constructeur breveté s. g. d. g. MACHINES SILENCIEUSES 175^{fr.} GARANTIE six ans. ENVOI DU PROSPECTUS SUR DEMANDE AFFRANCHIE. MÉDAILLE D'HONNEUR EXPOSIT. UNIV. 1867. 20 SERRAVALLOPOLO 20 MODÈLES DÉPOSÉS.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^e de comestibles

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES DE MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARBERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BROWN, M. MEYRIE

Pour Tailleurs, Tailleuses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUTS LES PRIX

Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Tailleuses.

Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire toute paire par jour. — Tricotées perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garniture de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, moi traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n° 6, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 15

GOUDRON DE GUYOT LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE. M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs. Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le remaniement si désagréable du goudron. Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes. Le Goudron de Guyot est employé avec succès dans les maladies suivantes: EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille: BRONCHITES, CATARRHE DE LA VESSIE, RHUMES, TOUX OPINIÂTRE, IRRITATION DE POITRINE, COQUELUCHE, MAUX DE GORGE. EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau. AFFECTIONS DE LA PEAU, DÉMANGEAISONS, MALADIES DU CUIR CHEVELU. EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre d'eau (efficacité toute spéciale.) ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS, CATARRHE DE LA VESSIE. Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon. Prix du flacon: 2 francs. Dépôts à Roanne: pharmacies MERCIER, — GERBAY. 445